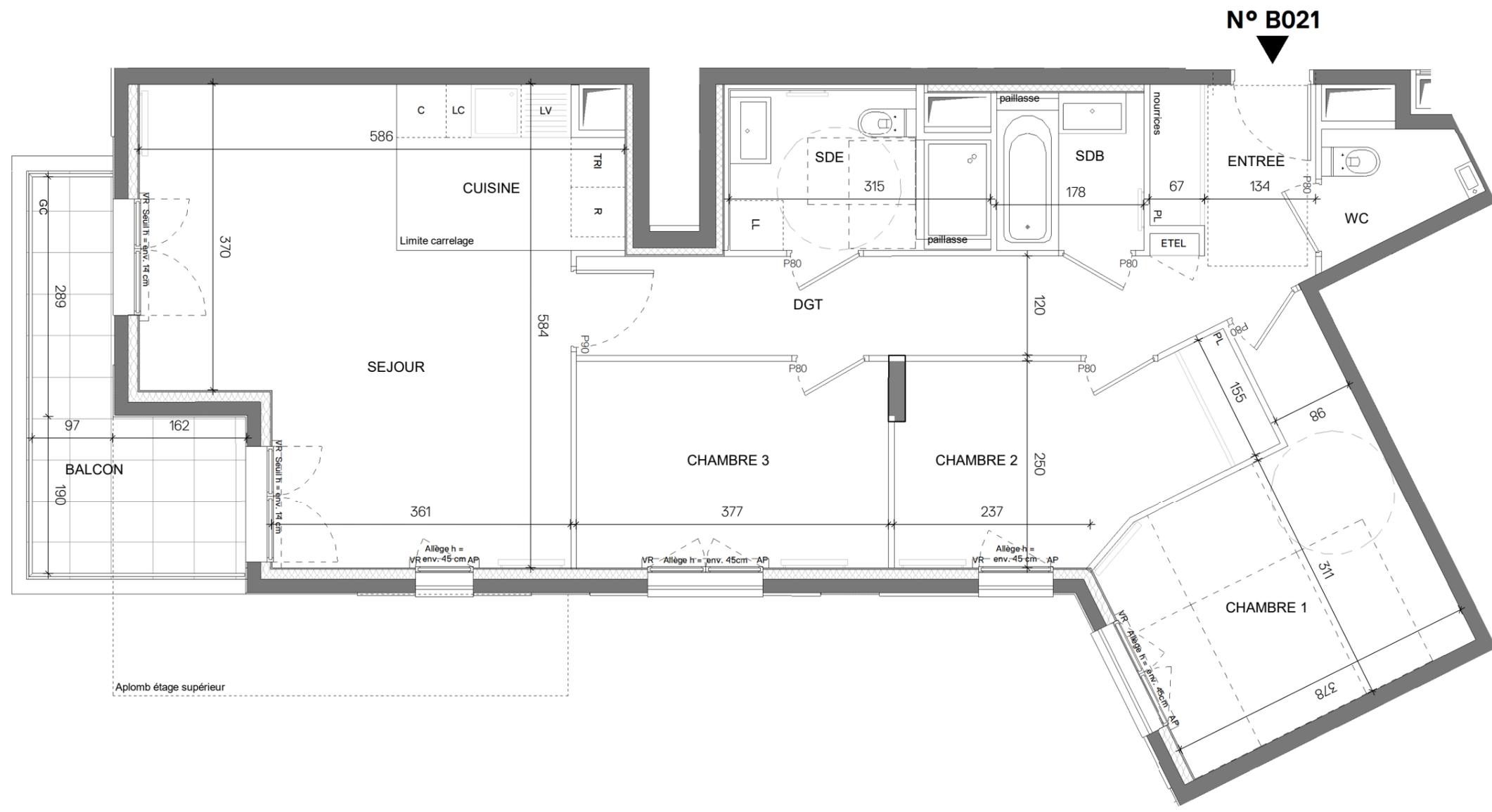


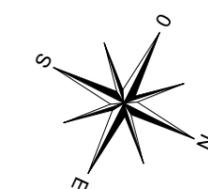
### HALL B

APPARTEMENT DE 4 PIECES  
n° B021 au 2ème étage



ENTREE	1,18 m <sup>2</sup>
SEJOUR	1,23 m <sup>2</sup>
CUISINE	0,28 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	0,61 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	0,62 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	4,69 m <sup>2</sup>
SDE	22,79 m <sup>2</sup>
SDB	5,11 m <sup>2</sup>
WC	13,22 m <sup>2</sup>
DGT	9,43 m <sup>2</sup>
SURFACE HABITABLE	9,42 m <sup>2</sup>
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	88,86 m <sup>2</sup>
BALCON	96,54 m <sup>2</sup>
	7,68 m <sup>2</sup>

LEGENDE		1/2	
AP	allège pleine	sèche-serviette	
AV	allège vitrée	radiateur	
VR	volet roulant	R	réfrigérateur
GC	garde corps	LV	lave vaisselle
☐	soffite / faux plafond	LL	lave ligne
ETEL	esp tech elec du lgt	C	cuisson
PL	placard	TRI	tri sélectif
⊗	robinet de puisage	-----	retombée de poutre
☀	fenêtre	⌣	porte fenêtre
		▬	fenêtre fixe



Conformément à la réglementation, ce plan est  
**EVOLUTIF** **PMR**

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. **Positionnement des éléments électriques à +/- 10cm.**

Indice 3 Date : 05/04/2022

Echelle : 0 50 100 200cm

**EMERIGE** **EIFPAGE**  
RESIDENTIEL IMMOBILIER

**MFR** ARCHITECTES